

vantes; dans la troisième, les arts; la seconde est une école industrielle et de français; or, la commission d'examen pour cette section se compose de dix membres pris parmi les négociants et les avocats les plus distingués de la ville. Quelques-uns d'entre eux ont même voulu rendre leur concours encore plus actif, et je li, entre les noms des professeurs, ceux de MM. Boyer (Edouard), Eyssette, avocat, et Portalès, avocat.

Le mieux est l'ennemi du bien; si les catholiques de Nîmes eussent voulu avoir tout d'abord une institution de plein exercice, il aurait fallu attendre ou la promulgation de la nouvelle loi, et qui peut dire quand cette loi tant promise sera promulguée? ou le bon plaisir du ministre, car sous le régime du monopole il n'y a pour les établissements privés d'autre règle que l'arbitraire; nul ne sait ni ne peut savoir quelles conditions il aura à remplir pour être jugé digne du plein exercice. Le Grand-Maître ne le sait pas lui-même, il accorde à ceux-ci ce qu'il refuse à ceux-là, il a concédé hier ce qu'il dénierait demain; tout dépend de ses caprices. A force de patience, de démarches, de sollicitations, de sacrifices de toute espèce, on finit par obtenir de l'Université qu'elle s'explique, qu'elle détermine ses conditions, et alors, si dures qu'elles soient, on peut essayer de la satisfaire; mais que de temps perdu! Les fondateurs de la maison de Nîmes ont trouvé qu'ils n'avaient pas de temps à perdre; le bien que le monopole rend actuellement impossible ne leur a pas été un prétexte de renoncer au bien qu'on peut dès à présent réaliser; ils ont compris que l'essentiel était de commencer, et qu'enfin, avec un pensionnat florissant, il leur serait, dans tous les cas, beaucoup plus facile de faire un collège.

Ce bon exemple sera suivi, nous n'en doutons pas. Quant au succès, l'esprit de foi et de dévouement qui anime à si haut degré les familles catholiques de Nîmes, nous en répond; nous avons d'ailleurs pour y compter des raisons que nos ennemis ne sauraient comprendre, mais que nous pouvons confier à nos amis: il est inouï que le Seigneur ait jamais laissé tomber une œuvre entreprise et continuée avec persévérance uniquement pour sa plus grande gloire et par pur dévouement à sa cause; c'est une loi constante, et ceux-là ont pu la vérifier qui ont lu avec quelque attention les vies des Serviteurs de Dieu; or, qu'ils nous permettent de le dire, nous avons le bonheur de connaître les deux prêtres qui viennent de fonder le pensionnat de l'Assomption (première pierre humblement posée, mais sur laquelle s'élèveront successivement de plus grandes œuvres), et nous avons foi en eux, nous croyons que servir Jésus-Christ et l'Eglise son invincible épouse est leur but, leur seul désir; qu'ils n'ont point et qu'ils n'auront jamais d'autre mobile; en un mot, nous les regardons, et bien d'autres que nous les regardent comme de vrais serviteurs de Dieu.

Qui ne sait ce qu'on peut attendre des adversaires de la liberté? Ils pousseront peut-être le cynisme de l'hypocrisie jusqu'à se faire, contre nous, une arme du dévouement et du courage de nos frères; ils sont capables de nous dire: Vous fondez des collèges, c'est à merveille! vous avez donc, pour enseigner selon vos vues, toute la liberté nécessaire; que vous faut-il de plus? — Vos prêtres annoncent qu'ils se résigneront à prendre les grades universitaires, on ne peut que les en louer; exiger ces grades, ce n'est donc pas méconnaître la mission du clergé, attenter à ses droits? — Vous pouvez réunir, en assez grand nombre pour créer de nouvelles maisons, des professeurs croyants et capables, recevez en nos félicitations; mais vous n'avez donc pas besoin des ordres religieux; il nous est permis de les proscrire, puisque cela ne vous fait aucun tort et que cela nous fait plaisir.

Ces arguments désincantés nous toucheraient peu; il ne suffit pas que, grâce à leur fortune, à leur position dans la société, à une influence acquise par de grands talents et de grandes vertus, quelques-uns d'entre nous puissent fonder des collèges au prix d'énormes sacrifices et à l'aide des plus généreux dévouements; il faut que tous puissent, sans tant d'efforts et tant d'héroïsme, exercer un droit qu'ils tiennent de la nature, que la Charte leur garantit, et dont la religion, en ces temps de lutte, fait souvent un devoir. Quand la liberté n'existe que pour le petit nombre, quand on ne peut y arriver que par des voies extraordinaires, ce n'est pas la liberté.

Il ne suffit pas que, dans leur désir d'arracher à l'Université quelques-unes de ses vicieuses, les prêtres chrétiens se résignent à subir l'ignominie des grades, à courber la majesté du sacerdoce sous l'autorité profane d'un corps de docteurs indifférents à la religion, à reconnaître ainsi, en quelque manière, la prééminence, la suprématie de la science mondaine sur la science divine; non! cela ne suffit pas pour justifier les gouvernements qui, sous peine de la perte des âmes, condamnent la charité du prêtre à ces abaîssements. Lorsque Vincent de Paul rachetait, au prix de sa propre liberté, des chrétiens esclaves, le dévouement héroïque du Saint rendait ses chaînes à jamais glorieuses, justifiait-il ses maîtres, les pirates?

Il ne suffit pas que, sur quelques points isolés, des chrétiens d'élite puissent se réunir, laïques et prêtres, pour être en commun, sous le joug de l'Université, leurs ressources, leurs travaux, leurs dévouements au service de la jeunesse! Ces saintes associations n'exercent leur salutaire influence que dans le rayon d'une ville, d'un département, d'une province; des circonstances locales et particulières les forment, des circonstances analogues peuvent les dissoudre, et elles ont à lutter contre la corporation même dont on fait leur souveraineté! Pour opposer une résistance efficace à cette corporation ennemie, il nous faut des institutions comme elle, puissamment organisées, indépendantes et permanentes comme elle, il nous faut des corps dont l'action s'étende à tout le pays et que ne puissent pas à chaque instant faire languir ou tomber la retraite, la maladie, la mort de quelques hommes; il

nous faut, en d'autres termes, des ordres religieux, car le lien indissoluble et sacré de la religion peut seul donner aux associations chrétiennes une forme stable et les faire vivre de la vie de l'Eglise, en leur communiquant quelque chose de ses divins attributs, l'unité, l'universalité, la perpétuité, la sainteté.

Aussi, nous prendrons les grades, nous établirons des pensionnats, nous fonderons des collèges sous la dépendance de nos ennemis; nous chercherons en un mot, à accroître nos forces, à remplir nos devoirs de chrétiens et de prêtres par tous les moyens que laisse et sous les conditions qu'impose la servitude, parce que nous sommes dans la servitude; mais en même temps nous lutterons, sans nous lasser jamais, pour emporter l'abolition de ces conditions tyranniques; tout ce que Dieu nous a donné de force, d'intelligence et de cœur, nous l'userons à rompre ces liens, parce que nous voulons vivre et grandir dans la liberté.

CORRESPONDANCE.

M. L'EDITEUR.

Il y a quelque chose de grand, de magnanime, dans la conduite de plusieurs personnes que Dieu a favorisées de la fortune. Soulager les peines mortelles, venir au secours de l'indigence, sont des vertus trop communes à nos riches Canadiens pour que nous en occupions le lecteur, car ces dons, faits dans le mystère, sont inscrits par l'archichancelier du ciel, et il leur en sera tenu compte au dernier jour. Mais il y a aussi d'autres dons agréables à Dieu, quoi qu'ils ne se rapportent pas directement au soulagement de l'humanité; je veux parler de ces dons faits par des cœurs généreux à nos églises, dons précieux, qui attestent la croyance la plus saine.

Je voyageais dans le côté du Sud l'été dernier, je m'arrêtai dans la paroisse de St. Pierre Les Bécquets; c'était un jour de fête pour la paroisse, il s'agissait de la bénédiction d'un tableau, et d'un tabernacle, donnés par l'honorable Joseph Dionne, et à ce que l'on me dit, pour plaire à sa demoiselle, professe au convent des Ursulines des Trois-Rivières. Je dus, à la politesse d'un des paroissiens, une place dans son branc; j'écoutai avec plaisir le discours improvisé du Rev. M. Côté, car l'on m'informa, que celui qui devait faire le discours, n'avait pu se rendre, pour rencontrer 6 ou 8 confrères. Le tabernacle est un beau morceau de sculpture, et le tableau représentant la sainte Vierge dans son jeune âge, fait honneur au peintre canadien, comme la sculpture au ciseau d'un de nos compatriotes; et comme me disait un Français, ce sont des œuvres canadiennes. Nous laissâmes écouler la foule, je vis plusieurs personnes s'agenouiller et orier devant des cadres placés sur le mur. Ces gravures très bien encadrées représentaient la vie, la mort, et la résurrection de l'Homme Dieu, de notre divin Sauveur. — Est-ce la paroisse dis-je à mon honorable habitant, qui a fait cette acquisition; non, me dit-il, c'est encore un don de M. Dionne, peu le savent! Il me resta à prier M. Dionne de me pardonner, si j'ai blessé sa modestie. Mais de semblables faits ne doivent pas rester dans l'oubli, ils sont des objets d'édification, et la publicité pourrait peut-être en engager d'autres à imiter une libéralité si louable.

1844.

UN VOYAGEUR.

COLLÈGE DE CHAMBLY.

Les *Mélanges* annoncèrent, dans le mois d'août dernier, qu'on se proposait de changer, au Collège de Chambly, le mode d'enseignement qu'on suivait dans cet établissement. Ce qui a paru depuis dans plusieurs journaux, publiés dans les langues française et anglaise, est une preuve suffisante que ce projet qui a été mis à exécution dans le mois dernier, a rencontré l'approbation des amis de l'éducation et du public en général.

Tout le monde convient que le district de Montréal est suffisamment pourvu de collèges où l'on forme des sujets pour l'état ecclésiastique, ainsi que pour les autres professions. Mais il lui manque un établissement d'un autre genre, c'est-à-dire, un établissement dans lequel on donnerait une éducation plus appropriée aux goûts et aux besoins de tout le monde, et qui répandrait ses bienfaits surtout sur cette classe si nombreuse et si utile des cultivateurs.

Le plan d'étude que l'on présente en ce moment à la Législature Provinciale ainsi qu'au public en général, semble devoir réaliser ce précieux avantage. Le Collège de Chambly, en l'adoptant, deviendrait naturellement une école modèle de première classe; une pépinière d'où l'on tirerait des instituteurs pour mettre à la tête des écoles élémentaires et surtout des écoles modèles, qu'il est si utile de voir établir dans chacune des paroisses et townships un peu peuplés.

PLAN D'ÉTUDES.

Ce plan sera partagé en deux parties, dont chacune devra former plusieurs classes.

La première partie des études comprendra :

- 1^o. La lecture et l'écriture en français et en anglais, ainsi que la lecture en latin.
- 2^o. Grammaire française et anglaise enseignées d'une manière analytique.
- 3^o. Arithmétique pratique jusqu'à la règle de trois, inclusivement.
- 4^o. Tenue des livres en partie simple et en partie double.
- 5^o. Sphère armillaire et géographique.
- 6^o. Histoire sacrée et Histoire du Canada.